

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS:**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
3 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS:**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

**SIMPLE AVERTISSEMENT**

**A nos Compatriotes.**

On répand le bruit qu'une FEUILLE LÉGITIMISTE va paraître à Saumur.

C'est une erreur.

Nous sommes autorisé par le conseil d'administration du nouveau journal, — l'Écho de l'Ouest, — à démentir cette insinuation, lancée dans le public par des personnes qui prennent leurs renseignements à mauvaise source.

Quand notre malheureux pays en finira-t-il avec le système des préventions et des défiances? Quand cessera-t-il d'être le jouet de la discorde? Républicains ou légitimistes, partisans de la branche cadette ou partisans de l'Empire, nous sommes tous fils de la France. N'imitons pas ces enfants de malédiction qui, au lieu de soigner leur mère expirante, ne songent qu'à se partager son héritage. Qu'importent nos désirs plus ou moins justes? Qu'importent nos espérances plus ou moins chères? Il faut d'abord que la grande malade panse ses plaies et cicatrise ses blessures; il faut qu'elle se relève avec notre secours, qu'elle puisse compter sur notre union, sur notre désintéressement, sur notre moralité absolue.

Et, quand elle se retrouvera debout dans sa force et dans sa dignité, montrez-lui vos drapeaux, — elle choisira!

Car elle seule peut et doit choisir.

Il n'y a pas d'autre parti loyal, d'autre parti possible, à l'heure qu'il est, que le parti de la France.

**Chronique Politique.**

**CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE**

Paris, 8 janvier.

Dans sa dernière séance, l'Assemblée ne s'est guère occupée de rapports, de pétitions et de projets de loi d'un intérêt secondaire. Un rapport sur une pétition demandant la proclamation d'Henri de Bourbon comme roi de France sous le nom d'Henri V, a fourni à M. de Lorgeril l'occasion de faire remarquer que la République n'est que provisoire. M. de Lorgeril voudrait même que le mot de provisoire figurât dans les actes officiels après celui de République. Cette motion a soulevé sur les bancs de la gauche de nombreuses protestations, qui ont déterminé son auteur à ne pas y donner suite.

Outre la combinaison de M<sup>r</sup> Dupanloup, que vous connaissez déjà, deux autres systèmes sont en présence au sein de la commission de l'instruction primaire. L'un d'eux consiste à confier,

comme sous l'Empire, la nomination des instituteurs aux préfets, l'autre voudrait les faire désigner par les municipalités. Ce dernier est, avec celui de M<sup>r</sup> Dupanloup, celui qui paraît avoir le plus de chances d'être adopté. On assure, dans les cercles monarchistes, que peut être le projet de M. Jules Simon n'aurait pas rencontré tant d'opposition, s'il émanait d'une personnalité moins accentuée. Vous ne vous étonnerez pas de cette assertion, si vous vous rappelez combien l'animadversion contre les hommes du 4 septembre est vive chez tous ceux qui voient dans les révolutions des fléaux redoutables et non des crises salutaires.

9 janvier.

M. Hugo ayant échoué devant l'urne électorale, on se demande s'il est permis maintenant d'espérer une solution favorable de la question du retour à Paris.

C'est demain que se réunit la 8<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire; elle entendra probablement le rapport de M. Buisson sur les propositions Humbert et Duchâtel, et ce rapport sera déposé le jour même. Peut-être la discussion aura-t-elle lieu dans le courant de la semaine.

La gauche républicaine s'est réunie hier, dimanche, à Paris.

Elle s'est beaucoup occupée de la question financière, au point de vue des impôts nouveaux; mais elle n'a encore pris aucune résolution définitive.

On s'attend à voir voter le projet du gouvernement sur les valeurs mobilières, auquel s'est ralliée la commission du budget.

On sait que le projet du gouvernement n'est qu'une fraction de celui primitivement adopté par la commission, et dont elle s'est désintéressée.

Les autres parties du système d'impôts seront soumises à l'examen de la commission du budget de 1872, qui sera nommée demain dans les bureaux.

Le comte de Saint-Vallier, ministre plénipotentiaire, accrédité à Nancy près le général commandant en chef l'armée d'occupation allemande, était hier à Versailles, où il venait rendre compte de sa mission. Il a donné, nous assure-t-on, des renseignements assez satisfaisants. Les Prussiens sont à l'état d'observation, et il importe que nous ne leur fournissions aucun prétexte pour changer cette attitude.

Hier, on s'entretenait dans les couloirs de l'Assemblée du résultat des élections. Chaque nuance trouvait son critique ou ses critiques favorables ou défavorables, selon qu'il s'agissait de la droite ou de la gauche, des centres ou des extrêmes. Tous les commentaires de l'élection aboutissaient inévitablement à la question du retour à Paris. Les uns chantaient déjà victoire, les autres s'effrayaient outre mesure des 93,000 voix de M. Victor Hugo.

La grosse question, à côté de celle-ci, est la question du budget. La commission a adopté un projet d'impôts: 1<sup>o</sup> sur les transferts de rentes; 2<sup>o</sup> sur les opérations des courtiers et des agents de change; 3<sup>o</sup> sur les factures. Ce dernier impôt,

proposé par M. de Douhet, serait proportionnel et ne pourrait dépasser un franc. Une proposition tendant à frapper d'un impôt d'un vingtième les transports de petite vitesse, a été rejeté.

Le ministre de l'instruction publique ne sortira probablement pas sain et sauf de la discussion du projet de loi qu'il vient de déposer. Les radicaux l'attaqueront comme n'allant pas assez loin, et presque toutes les nuances modérées de l'Assemblée, comme n'étant pas assez sincère. Il est vrai que M. Jules Simon fait courir le bruit qu'il est dans les meilleurs termes avec le nonce apostolique; mais on voit trop bien la... précaution pour s'y laisser prendre.

**GAMBETTA RÉCIDIVISTE.**

Décidément voici un homme qui est toujours coupable, et qui jamais n'est puni.

« M. Gambetta, dit le *Constitutionnel*, se promène sous nos latitudes les plus chaudes afin d'y attiser l'incendie démagogique... il retrouve là toute formée cette ligue du Midi qui est éclos sous sa dictature de l'an passé. Et quand il s'en est donné tout son saoul, quand il a fini de boire, de manger et de déclamer, il prend un air marri, et chapeau bas, Spuller et les autres l'escortant, il vient déposer une couronne de lauriers « en acier » sur la tombe de Gaston Crémieux.

« Il ne faut pas croire qu'en se conduisant de la sorte, M. Gambetta s'expose à quelque avanie; on n'enverra pas la moindre flotte dans les eaux de Marseille, ni un commissaire extraordinaire pour renforcer M. de Kératry. La propagande qu'il fait est admise; il est le plus privilégié des prétendants.

« M. Thiers nous a dit qu'il voulait rendre intact le dépôt de la République; s'il laisse M. Gambetta tresser des couronnes aux martyrs de l'émeute, la République sera gravement exposée et la société tout entière n'en vaudra guère mieux. »

Et *Paris-Journal* ajoute, en approuvant les lignes qui précèdent: « Nous n'avons pas rencontré, depuis huit jours, un homme de bons sens, qui ne poussât un cri d'indignation et de stupeur sur toutes ces menées extra-légales, que le gouvernement semble ne point voir et qui crévent les yeux de tout le monde. »

« Supposez, dit le *Figaro*, traitant le même sujet, que demain un légitimiste descende dans une grande ville de Bretagne, y fomenté des agitations en faveur du retour d'Henri V, y prononce des discours plus blancs que la neige et fasse jouer par un orchestre dans la cour de l'hôtel où il est descendu:

Vive Henri IV,  
Vive ce roi vaillant!

« Le préfet en avisera le gouvernement qui lui enverra *illico* un télégramme conçu en ces termes:

« Faites taire ce monsieur, et, s'il refuse de se tenir coi, fourrez-le au poste. »

« M. Gambetta est indubitablement dans le cas du légitimiste sus-nommé; et non seulement le

gouvernement ne souffle mot, mais il a l'air de dire à ce Mazzini de carton-pâte: « Ne vous gênez pas, faites comme chez vous! »

**C'EST BIEN MIEUX QUE SOUS L'EMPIRE.**

Jugez plutôt.

L'empereur et l'impératrice du Brésil, le comte et la comtesse de Gama et dona Josephina da Costa ont dîné hier soir chez le Président de la République. Si les hôtes brésiliens de M. Thiers n'ont pas été contents du menu, c'est qu'on est terriblement difficile à Rio-Janeiro. Nous avons eu ce menu sous les yeux hier matin, et nous avons compté quarante-quatre plats différents. Voici comment étaient placés les principaux convives: l'empereur à côté de M<sup>me</sup> Thiers; l'impératrice à côté du Président de la République; M<sup>lle</sup> Dosne à côté du comte Da Gama; la comtesse Da Gama à côté de M. Barthélemy Saint-Hilaire; dona Josephina da Costa à côté du général de Cissey. Il était convenu que M. Thiers serait en habit noir, avec le grand cordon de l'ordre du Christ; l'empereur, en uniforme de général brésilien, avec le grand cordon de la Légion d'Honneur.

Rions-en, pour ne pas trop en pleurer.

**ÉLECTIONS DE PARIS.**

M. Victor Hugo vient de succomber au scrutin.

Quatre-vingt-treize mille voix seulement ont accueilli la candidature de cet homme, qui n'a pas craint de chercher des votes en remuant toutes les ordures sociales. Le jour où l'amnistie dégagera les pontons et lâchera les autres électeurs de M. Hugo, nous pouvons être sûrs de le voir triompher.

Donc, vingt-huit mille bulletins ont donné l'avantage à ce *communeux* à l'eau de rose qui a nom Vautrain, véritable nom de prédestiné.

« M. Vautrain, dit l'*Univers*, n'est que faute de mieux, comme M. Hugo n'est que faute de pire.

« Tout dégradé, souillé, avili, sordide, horrible, avec ses dix mille pieds de fange sur la tête, M. Hugo n'est toujours qu'un *mossieu*. Il n'appartient pas à la vraie race, il n'a pas la bonne infamie. Criblé de tous les décrets que peut rendre la conscience publique, écartelé à tous les piloris, craché, piétiné, sifflé, il lui manque pourtant quelque chose: l'écriveau judiciaire n'est pas imprimé sur sa peau. Ce serait là le vrai diplôme, M. Hugo ne le possède point; il appartient donc encore à la vieille société, et dès lors son élection n'est qu'un vain triomphe.

« Tant que Paris n'aura pas élu un galérien, — un galérien en exercice, — la société de l'avenir gémera sous je joug du passé.

« Quant au concurrent de M. Hugo, l'honnête M. Vautrain, le sauveur du moment, ce n'est un doute pour personne, pas même pour ses amis:

ceux qu'il doit sauver, s'il est élu, ne s'estimeront sauvés que « faute de mieux. »

» Et les absténants, à leur tour, ne jouissent pas non plus d'une satisfaction entière. Nous sommes de ces derniers; nous avons laissé notre pancarte d'électeur au casier de la mairie. Nous ne nous demandons pas si nous avons bien fait, mais nous jouissons une fois de plus de ce cours des choses politiques qui en même temps nous donne des droits et nous place dans des circonstances où nous ne pouvons utilement user de nos droits. Depuis que le suffrage universel nous a tirés de la douce et commode indignité où nous avons toujours vécu, nous ne nous souvenons pas d'avoir une seule fois voté de plein cœur pour un candidat qui nous parût, nous ne disons pas entièrement bon, mais seulement tout-à-fait passable. Perpétuellement il a fallu prendre ou le fatigant Faute-de-Mieux, ou le désobligeant Crainte-de-Pire, et dans les scrutins de liste les accepter l'un et l'autre. Que de rencontres où le choix était à laisser au sort! Aujourd'hui, Faute-de-Mieux ne se présente pas; Crainte-de-Pire se présente seul et s'impose. Ma foi, qu'il fasse tout seul son affaire; il abuse trop des avantages de sa position! L'horreur de voir passer le cortège de M. Hugo ne peut surpasser l'horreur de traîner le char de M. Vautrain. »

Personne n'ignore que le candidat élu a été chaleureusement appuyé du patronage de M. Thiers. Où allons-nous, et dans quel précipice veut-on nous jeter?

## PRENEZ GARDE A VOUS!

Il nous tombe sous les yeux un très-remarquable article, dont chaque pensée, pour ainsi dire, est la nôtre, et qui résume la situation actuelle avec une vérité saisissante. Lisez donc, bourgeois mes frères, et tâchez de tirer profit de cette lecture.

### Ce qu'est la bourgeoisie en France.

Depuis qu'il n'y a plus de noblesse, ni d'Église, au sens que les institutions attachaient jadis à ces deux mots, une bourgeoisie toute-puissante, mise par les événements qui ont signalé la fin du dix-huitième siècle à la tête de nos destinées, leur a succédé dans l'exercice du pouvoir. Elle est riche, éclairée, nombreuse; elle fournit chaque an-

née aux carrières administratives, aux professions libérales et à celles qui ont en vue le commerce et l'industrie, un contingent sans lequel elles ne parviendraient pas à se recruter. Quelle que soit la forme du gouvernement, les forces vives de la nation sont dans les mains de la bourgeoisie; c'est elle qui dirige, administre, travaille, produit. Elle a donc en France une situation prépondérante, à laquelle il n'y a rien à comparer ailleurs, pas même en Angleterre où une puissante aristocratie tient la bourgeoisie en échec dans la vie privée comme dans la vie politique.

### La bourgeoisie a-t-elle du courage?

Elle en a, c'est possible, mais elle en montre peu. Dépositaire réelle des ressources et des lumières du pays, elle est en train de manifester une fois de plus qu'elle n'est pas à la hauteur de sa mission, que si elle a su conquérir la place qu'elle occupe, elle est impuissante à se défendre dans les moments de crise. D'ordinaire, chez nous, une crise détermine la chute du pouvoir; d'ordinaire encore, une minorité factieuse, ou même une poignée de malfaiteurs — on l'a vu au 18 mars, — profite de l'occasion pour satisfaire ses appétits et ne parle de rien moins que de détruire la société, sous prétexte d'en faire une meilleure.

Dans les circonstances de ce genre, c'est bien évidemment le sort de la bourgeoisie qui est en jeu. Le sait-elle? oui. Essaye-t-elle de résister? non. L'histoire contemporaine est pleine d'enseignements à cet égard: Qu'une émeute ou un coup d'État se préparent, aussitôt la bourgeoisie s'efface; il semble qu'elle prenne à tâche de se désintéresser des événements. Provisoirement, on peut faire tout ce qu'on veut dans la rue: fonder des gouvernements, promulguer des constitutions, dépenser le budget à satisfaire ses amis et ses complices, menacer la vie et la fortune de tous: la bourgeoisie est absente, se blottit dans un coin, cherche à dissimuler jusqu'à son existence, sans doute afin de faire oublier qu'elle est là. Elle sait bien qu'il y aura la note à payer, qu'elle seule est en état de la payer; mais elle s'arrange de cette éventualité. Il y a là-dessous une qualité latente. La bourgeoisie moderne fait comme un capitaine de navire qui ne s'amuse pas à lutter, et se réfugie dans un port aussitôt qu'il voit l'orage poindre à l'horizon, quitte à reprendre sa route plus tard. Le mal est que les orages sociaux ne ressemblent guère à ceux qu'on rencontre en mer, car ils peuvent se perpétuer

indéfiniment si on n'a pas le courage de les affronter.

### Parallèle entre l'ancienne bourgeoisie et la bourgeoisie de nos jours.

Ce n'est pas ainsi que faisaient nos pères. Ils n'avaient pas l'habitude de se désintéresser de leurs propres affaires, estimant avec raison que, s'ils ne consentaient pas à s'en occuper eux-mêmes, personne ne s'en occuperait. Aussi ne les voyait-on pas se sauver comme des lièvres devant un coup de vent. Cette vieille bourgeoisie, cet élément actif et supérieur de la civilisation qui a lutté corps à corps avec le monde féodal, qui a créé la monarchie française, absorbé les autres classes, à la table de laquelle Louis XI allait s'asseoir, qui a rédigé les cahiers de 89 et s'appelait encore à cette époque le tiers-État, cette vieille bourgeoisie n'existe plus. Elle avait été bronzée par les difficultés de la route; chaque effort tenté par elle augmentait sa force au lieu de l'épuiser. La Révolution a fait à sa fille une vie trop facile et trop plantureuse; un règne de trois quarts de siècle l'a éternisée. Aujourd'hui, un rien la déconcerte: un haillon rouge l'épouvante plus que n'auraient fait les barons féodaux qui étaient de bien autres sires que les barons de la Commune, qui ont gagné leurs chevrons dans les brasseries et dans les bagnes.

### On rit, — mais il n'y a pas de quoi rire.

Balzac accuse la bourgeoisie d'être « un ventre. » Victor Hugo « l'intérêt arrivé à satisfaction... la portion contentée du peuple. » un autre « le capital fait homme. » C'est à ce dernier point de vue que la considère de nos jours l'école radicale, pour qui, à cause de ses richesses, la bourgeoisie représente un privilège à détruire, une féodalité nouvelle, celle des écus. En attendant qu'on la détruise, on la presse. En réalité, c'est elle que la Prusse a vaincue, qui paye les frais de la guerre, qui paye les frais occasionnés par l'éloquence guerrière de M. Gambetta, qui a nourri la ville de Paris l'hiver dernier, qui paye les frais de la Commune; c'est la bourgeoisie qui payera les frais occasionnés par les théories sociales qui s'élaborent dans l'ombre et par les systèmes déjà connus dont les inventeurs sollicitent l'application. Elle ne se lasse jamais de payer; elle est fière du chiffre des sommes qu'elle paie. Ce chiffre démontre combien il y a d'argent dans sa caisse.

À l'heure qu'il est, le provisoire la tue, l'avenir est sombre, sombre à ce point qu'il autorise les

plus tristes espérances des sectes qui n'ont d'espoir que dans l'excès de nos maux. On croit peut-être que la bourgeoisie effrayée cherche à combattre, qu'elle organise sa défense, prépare une solution aux incertitudes de la situation, on se tromperait d'une façon étrange. Elle n'est pas contente du présent; elle n'est pas rassurée sur l'avenir; mais elle ne pense pas à sortir de l'un ou à conjurer les périls de l'autre. Elle ne consent même pas à se défendre par la voie du scrutin; elle attend. Que pourrait-elle bien attendre? elle l'ignore: elle attend qu'une marchandise se vende quand elle ne se vend pas. Le jour où l'Internationale viendra frapper à sa porte, elle suppliera l'Internationale de lui faire grâce de la vie, et, ne l'obtenant pas, se contentera de demander un délai qu'elle n'obtiendra pas davantage. Cette attitude passive, ce manque absolu d'un idéal ou d'un but à poursuivre, est une maladie organique de la bourgeoisie.

### Son plus grand malheur

C'est qu'elle a des instincts révolutionnaires, avec le sens très-défini que ces instincts sont dangereux. Dans cette perplexité sans remède, elle hésite, se tourne, se retourne, piétine sur place, ne sachant trop à quel saint avoir recours. Il faudra qu'on choisisse pour elle, car elle est l'indécision. Au fond, elle attend quelqu'un qui la tire de ce mauvais pas.

M. J. Derome, qui a publié ce remarquable article dans le *Journal de Paris*, ajoute que la bourgeoisie est prête à se livrer au premier gouvernement venu.

Et si ce gouvernement était une seconde Commune?...

Bourgeois, mes frères, prenez garde à vous!

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Faits Divers.

— LES RADICAUX A TOULON. — Le conseil municipal de Toulon, dont la majorité est radicale, vient de supprimer les subventions que la ville payait aux Petites-Sœurs des pauvres, aux Dames de l'Espérance, à l'Œuvre de la Maternité, à l'Œuvre de la Providence, à l'Œuvre des Soupes, à l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, à l'Œuvre du Bon-Pasteur.

## Feuilleton de l'Écho saumurois.

### LES VICTIMES DE LA COMMUNE.

Rapport de M. Alfred d'Aunay sur la souscription ouverte au Figaro.

Vous vous souvenez, Messieurs, du drame lugubre de la rue Haxo. Quinze prêtres et trente-six gendarmes furent arrachés de la prison de la Roquette au moment où notre armée victorieuse approchait du dernier repaire de l'insurrection. On les traîna par les rues, les insultant, les maltraitant de toutes façons, jusqu'à l'enclos où ils furent massacrés. Des versions diverses circulaient sur cet horrible événement. En cherchant à dégager l'histoire de la légende, nous fûmes amenés à trouver quelques lettres, écrites au dernier moment par ces malheureux. Non-seulement ces lettres peignaient leurs angoisses, mais elles révélaient de navrantes misères. Leurs auteurs avaient laissé des veuves, des orphelins...

Où trouver ces obscures victimes?...

L'opinion publique vengeait les prêtres, les religieux tués pour leur foi. La Commune avait choisi parmi ceux dont le nom était célèbre par le talent, illustré par la charité. Elle croyait renverser la religion en massacrant ceux qui la faisaient aimer. Mais des orateurs inspirés proclamèrent du haut de la chaire les noms des apôtres du Christ et gravèrent dans les âmes ce cri sublime des mourants: « Allons, mes amis! pour le bon Dieu! »

Un magistrat intègre, l'honneur de notre cour suprême, avait grandi encore par sa fin héroïque! Il avait soutenu, sur le chemin de la mort, le

prélat dont la santé débile succombait dans ces rudes épreuves.

Nous les connaissions les glorieux martyrs de la Roquette, de la rue Haxo, de l'avenue d'Italie. Mais les pauvres gendarmes, ces braves soldats égorgés loin du champ de bataille, avaient-ils seulement leurs noms écrits sur une tombe, dans quelque cimetière ignoré?

S'il nous fallut constater cet oubli, nous eûmes en même temps la satisfaction d'apprendre que les veuves, que les orphelins de ces malheureux n'avaient point été complètement abandonnés. Spontanément, les gendarmes des départements avaient envoyé des sommes, s'élevant à six mille francs environ, à la 2<sup>e</sup> légion de la garde de Paris, à laquelle appartenait la plupart des victimes. Ce secours était arrivé à temps et avait été équitablement réparti. Une somme de deux mille quatre cents francs avait été accordée par la Société de patronage des victimes de la guerre. Deux mille francs, produit d'une quête faite à Versailles, s'étaient joints à ce don. La main qui avait signé le mandat de secours tendait l'aumône aux fidèles de l'église Saint-Louis. Vous avez deviné, Messieurs, que M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon nous a devancé dans cette œuvre de bienfaisance et de justice.

Il fallait aussi songer à élever une tombe aux soldats-martyrs. Les deux légions de la garde de Paris ont réuni l'argent nécessaire à sa construction. Mais le terrain n'est pas encore accordé par la Ville.

Telle est la situation dont nous avons pénétré le secret, malgré la réserve extrême que gardaient envers tous, les officiers, esclaves de leur devoir. Nous ne nous serions même pas permis de trahir aujourd'hui ce mystère, si M. le ministre

de la guerre, en nous accordant une gracieuse hospitalité, n'y avait tacitement consenti. Il est bon, du reste, que l'on sache quelle solidarité règne parmi tous les soldats de cette arme d'élite. C'est un bel exemple à signaler.

Quelque ingénieuses qu'eussent été ces charités, elles n'avaient toutefois produit qu'un résultat insuffisant, en raison de l'étendue des misères que supportaient courageusement les pauvres veuves. Les mêmes mains criminelles qui avaient incendié nos palais, avaient saccagé les modestes demeures des soldats de l'ordre. Meubles et vêtements, tout manquait. L'avenir était menaçant. Chaque jour en augmentait l'angoisse. Sans en être priés, armés seulement d'une poignée de lettres et d'une liste, nous racontâmes aux lecteurs du *Figaro* cette triste histoire, et les gardes Geanty, Garrodet, Bermond, Poirat, Cousin, Pons, Bodin, Carlotti, Coudeville, Ducros, Keller, Pauly et Walder, par leurs écrits, pleins de tendresse, de simplicité et d'héroïque résignation, gagnèrent auprès du public la cause de leurs veuves et de leurs enfants. Une immense sympathie se manifesta de toutes parts. Les honnêtes gens voulurent payer la dette de la patrie et de la société, et la souscription atteignit en quelques jours un résultat inespéré.

Nous n'avions signalé d'abord que treize veuves, que dix enfants. Nous apprenions le lendemain l'existence d'une autre veuve, M<sup>me</sup> Bellamy, femme d'un gendarme d'Indre-et-Loire, tué également rue Haxo. On nous fit comprendre aussi que les gardiens de la paix, redevenus soldats dès les premiers jours de l'invasion, et confondus avec les gendarmes dans l'exécution des criminels, devaient être confondus de même avec eux dans la reconnaissance publique.

Toutefois, les gardiens de la paix détenus à la Roquette, connaissant mieux leurs ennemis et ayant davantage le sentiment de ce qui se passait au dehors, se barricadèrent dans la prison, saisirent tout ce dont ils purent se faire une arme, et, dirigés par un brigadier nommé Cuenot, résistèrent avec tant d'énergie aux assassins, qu'ils purent être bientôt délivrés par l'armée. Ils étaient cinquante-deux à l'entrée, il furent cinquante-deux à la sortie. C'est donc dans d'autres incidents du sombre drame qu'il a fallu aller chercher des circonstances analogues à celles dans lesquelles ont péri les gardes de Paris ou les gendarmes.

Le gardien de la paix Vincenzini, ce malheureux qui fut lié entre deux planches, le 26 février, place de la Bastille, puis jeté dans le canal, puis suivi jusqu'au bord de la Seine par une foule affolée qui s'opposait avec rage aux efforts des sauveteurs, a été la première victime. Il laisse une veuve et deux enfants.

Le gardien Devienne a été tué le 18 mars à Montmartre. Sa veuve a à pourvoir aux besoins de trois enfants en bas âge.

Claude Laffond, brigadier, blessé mortellement à Belleville, le 18 mars, est mort le 29. Il laisse une veuve et sept enfants.

Voilà donc dix-sept veuves et vingt-deux enfants qui se trouvent absolument dans les conditions posées dès le premier appel du *Figaro* à ses lecteurs.

Deux infortunes viennent augmenter ce nombre. Il est des monstruosité de telle nature qu'on ne peut les prévoir. Pouvions-nous supposer qu'on avait assassiné aussi des femmes?... Un pauvre garde, nommé Galland, reste veuf avec trois enfants. Sa femme a été dénoncée par

Toutes ces sociétés sans exception se consacraient au soulagement des malheureux. Les Petites-Sœurs des pauvres entretenaient un grand nombre de vieillards infirmes que les hôpitaux civils ne pouvaient recevoir, l'Œuvre de la Maternité secourait par an plus de 400 mères qui vont tomber aujourd'hui dans la plus profonde misère, l'Œuvre des Soupes distribuait tous les jours deux mille rations de soupe et de viande aux malheureux; enfin, les autres œuvres que nous venons de citer se chargeaient d'élever des orphelins et de soigner des malades.

L'indignation est générale à Toulon.

A la prison de la Roquette, à Paris, se trouve actuellement, dans une des cellules des condamnés à mort, un individu dont le trépas ne veut décidément pas.

Cet homme, qui s'appelle Berthelemès, était, il y a deux ans, détenu à la Roquette comme condamné à temps. Fatigué de la vie de prison, il résolut, selon son expression, « de monter à la butte » pour en finir avec l'existence. A cet effet, quelques mois avant la guerre, il frappa un des gardiens de la Roquette de plusieurs coups de tranche dans le dos, au milieu de l'atelier de cordonnerie où il travaillait.

Ce crime le fit condamner à mort, c'est ce qu'il désirait.

La guerre fit oublier de l'exécuter; puis vint la Commune, qui lui permit de s'évader le jour où les fédérés ouvrirent les portes aux détenus.

Une fois libre, Berthelemès s'enfuit du côté de Vaugirard, où, contre son attente, il rencontra une bande de gardes nationaux qui le forcèrent à prendre un fusil.

La nuit venue, notre homme s'échappa de nouveau et alla se cacher dans une cave où il s'endormit. Quand il s'éveilla la maison était cernée par la ligne et il fut repris, envoyé à Versailles, puis sur les pontons, enfin reconnu et réintégré à la Roquette où le privilège accordé à tout nouvel archevêque élu au siège de Paris va encore une fois l'arracher à la mort.

En effet, Mgr Guibert, fidèle à la vieille coutume qui lui donne le droit de réclamer la grâce d'un condamné à mort, a fait demander qui occupait actuellement le quartier des condamnés et Berthelemès étant seul dans ces cellules, c'est pour lui que le nouvel archevêque va solliciter et obtenir la vie sauve.

UN VOTE MOTIVÉ.

Ni pour Hugo, ni pour Vautrain !  
Il est vrai, chacun d'eux est grand républicain,  
De la veille ou du lendemain ;  
Mais de tous deux l'orgueil, partout ailleurs sans frein,  
Sut toujours s'aplatir — que c'est laid et vilain,  
Devant le « Peuple souverain. »  
Fi donc d'Hugo, foin de Vautrain !

— L'insuccès du grand poète nous remet en mémoire un vieux quatrain que jadis on se passait sur les bancs des colléges :

Où, ô Hugo, juchera-t-on ton nom ?  
Justice, enfin, rendue que ne t'a-t-on ?  
Quand donc au corps qu'Académie on nomme  
De roc en roc grimperas-tu, rare homme ?

— Savez-vous quelle différence il y a entre Balzac et Victor Hugo ?

— C'est que Balzac a fait Vautrain et que Victor Hugo a essayé de le démolir.

— Malheureux Victor Hugo, disait hier un de nos amis. Il a accepté le mandat impératif, et, à la prochaine révolution, ses électeurs sont capables de l'obliger à mettre lui-même le feu à Notre-Dame de Paris.

Après ça, Victor Hugo n'a-t-il pas toute sa vie brûlé le lendemain ce qu'il adorait la veille ?

M. GAGNE, DÉPUTÉ DE PARIS!!!

Si pour son député Paris proclamait Gagne,  
Il sauverait la France, où la discorde gagne ;  
Car Paris fonderait dans la sainte unité  
La république-empire-royauté !!!

Monsieur le Rédacteur,

» Quoique je sache parfaitement que vous me regarderez comme un fou, puisque je fais retentir la voix du sens commun, j'ose vous prier de vouloir bien me faire l'honneur de publier dans le généreux *Univers*, cette courte lettre, par laquelle je déclare persister à me porter candidat à la députation.

» Dieu me dit, et dit sans doute à tout le monde chrétien, que je fais un acte louable en demandant l'unité terrestre, qui serait un reflet de l'unité divine et ferait à l'image des cieux la France faite à l'image de l'enfer.

» Je persisterai dans ma résolution jusqu'à la mort, malgré tous les sarcasmes de la féroce imbecillité qui appelle république ce qui n'est que la rage publique !

» J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très-respectueux serviteur.

» GAGNE,

» Avocat, apôtre réconciliateur.

» Paris, le 5 janvier.

Cette curieuse épître est adressée à M. Louis Veuillot.

— Le général Trochu revenait, l'autre jour, de Versailles par le train de sept heures,

Le train une fois en gare, le général descend de wagon. Tout d'un coup, la voix d'un employé retentit :

— Par ici, la sortie !  
Le général effrayé s'est hâté de remonter dans le wagon qu'il venait de quitter.

— Un ménage d'ouvriers se dispute.

La femme s'écrie :  
— C'est-y drôle ! toutes les fois qu'y veut quelq'chose, c'l'animal-là, moi j'veux pas !

Chronique Locale et de l'Ouest.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnuméraire auront lieu le 21 mars prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes du département, rue du Bellay, 52, à Angers, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 11 mars inclusivement.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 10 janvier.

Une correspondance de Versailles, adressée au *Journal des Débats*, dit que l'impression produite par les élections est encore incomplète.

La nouvelle commission du budget est inclinée un peu plus vers la gauche que l'ancienne.

La *Gazette des Tribunaux* annonce que M. Cramer, n'ayant pas comparu devant le juge d'instruction de Beaune, a été arrêté. Il est parti hier au soir pour Beaune, sous la conduite d'un agent.

M. d'Arnim, en remettant ses lettres de créance, a eu hier avec M. Thiers un long entretien particulier. On assure que cet entretien fut très-cordial. Nos rapports avec la Prusse sont aussi bons que la situation peu le comporter.

Lille, 9 janvier.

Résultat définitif des élections dans le département du Nord : MM. Dupont, 82,076 voix (élu) ; Bergeret, 81,833 (élu) ; Derégnancourt, 81,806 ; Soins, 80,418.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 9 décembre au 8 janvier.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOVIFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 <sup>re</sup> qual.	2 <sup>e</sup> qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Remare.	3	2	5	3	10	25	14	69
2	Tessier.	8	5	4	35	26	38	26	38
3	Touchet.	1	3	1	13	6	35	11	11
4	Goblet.	1	3	1	1	1	1	1	1
5	Corbineau.	8	1	1	3	26	10	61	10
6	Laigle.	1	3	2	13	4	17	4	17
7	Prouteau.	1	1	2	6	9	6	11	6
8	Chalot.	2	4	5	17	12	19	12	19
9	Pallu.	3	1	3	1	26	1	6	55
PORCS.									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.							9	8
2	Baudoin.							5	5
3	Baudoin-R.							6	15
4	Brunet.							1	9
5	Vilgrain.							1	3
6	Sanson.							2	8
7	Sève.							3	6
8	Moreau.							5	14
9	Cornilleau.							4	7
10	Rousse.							1	6
11	Raineau.							3	7
12	Goblet.							4	1

une voisine, le 24 mai, aux fédérés, comme femme de gendarme, et fusillée dans la cour de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Dénoncée également aux fédérés quelques instants avant l'entrée des troupes, M<sup>me</sup> Mugnier, femme d'un gardien de la paix, fut si maltraitée qu'elle dut entrer aussitôt à l'hôpital Beaujon, où elle est encore, et où on lui a fait l'amputation de la jambe gauche. M<sup>me</sup> Mugnier restera en outre infirme du bras droit, et se verra pour toujours privée de son travail.

Enfin le garde de Paris Doublet, assassiné rue Haxo, homme de quarante-deux ans, envoyait régulièrement à son père, âgé et infirme, la moitié de sa solde pour l'aider à vivre.

D'autres misères de ce genre vous seront probablement révélées. Mais nous avons tenu à présenter ainsi, en faisceau, celles qui sont absolument dans les conditions proposées au public, dès l'ouverture de la souscription, et dont la réalité a été sérieusement constatée. C'est à ces victimes que vous consacrerez sans doute la plus grande partie des fonds. C'est de leur avenir que vous vous préoccuperez. Mais, comme vous le savez, au fur et à mesure que les souscriptions nous arrivaient, on nous apprenait aussi qu'il y avait des malheureux dont le sort était digne d'intérêt. Nous signalions ces victimes au public, et nous osons dire que nos récits amenaient chaque fois une recrudescence de souscriptions.

Dans sa sagesse, la commission fera la part de chacun. Elle aura d'abord à examiner dans quelles circonstances, le 3 juin, le gardien de la paix Marie a été assassiné. Il laisse une veuve et deux enfants.

Les mauvais traitements subis par le gardien de la paix Lallemand et le garde de Paris Le

Pelvé, ont déterminé leur mort. Le premier laisse une veuve presque aveugle. Le second, une veuve et cinq enfants.

Le gendarme Laurent Clément, de Thiers (Puy-de-Dôme), disparu le 7 février, a été retrouvé noyé, le 5 mars. Une enquête sérieuse a établi que sa mort avait été le résultat d'un crime. Il laisse une jeune femme, sans enfants.

Le malheureux Bressoles, dont l'horrible histoire nous est affirmée par un juge d'instruction, M. de Loverdo, et un commissaire de police, M. Boursaud, n'avait d'autre tort envers la Commune que de porter un pantalon de drap bleu. Il a été fusillé comme gendarme déguisé. Il laisse une veuve et neuf enfants.

Quant au capitaine Combès, des mobilisés de la Somme, son costume d'officier de la garde nationale eût été pour lui la meilleure des sauvegardes, s'il n'avait eu un pantalon de couleur sombre. On l'arrêta à Montmartre le 18 mars, comme officier de chasseurs à pied, et on le fusilla le 22 à la caserne Lobau, parce qu'il voulait empêcher les fédérés d'emmener des chevaux qui y étaient enfermés. Il laisse une veuve et un enfant. Il portait sur lui les économies du ménage — 1,500 francs — qui ont été volés sur son cadavre.

Le malheureux terrassier Henri Hergot fut réquisitionné comme guide par M. le colonel de Boisdenemez, au moment où il entra dans la Villette, à la tête du 135<sup>e</sup> de ligne. L'une des premières balles des fédérés l'atteignit et le tua sur le coup. Le malheureux faisait vivre une femme et trois enfants. Sa veuve a demandé un secours à la mairie. On lui a alloué deux francs ! une fois donnés.

Enfin, nous n'avons pas de renseignements précis sur la famille de M. Chaulieu, mais sa mort

a été héroïque. Il était employé au bureau des prisons, à la préfecture de police. Comme il traversait une cour, des fédérés lui ordonnèrent de crier : « Vive la Commune ! » Il refusa et fut fusillé sur place.

A cette catégorie de victimes se rattachent les employés de l'école Albert-le-Grand, d'Arcueil. Depuis le 4 septembre, ces modestes serviteurs se consacraient exclusivement au service d'une ambulance établie dans leur école. Ils portaient au bras l'insigne de la Convention de Genève. Quand on vint arrêter le très-révérend Père Captier et ses compagnons, on emmena aussi les employés de la maison. Le jour du massacre, le 25 mai, ils furent livrés aux mêmes bourreaux, et, comme leurs illustres maîtres, ils tombèrent, frappés à mort, dans une horrible partie de chasse à l'homme !

Trois de ces pauvres gens étaient mariés et pères de famille : Gauquelin avait deux enfants ; Cathala était père d'une petite fille de neuf ans ; Marce d'un tout petit garçon.

Nous arrêtons ici cette liste. Nous avons en main d'autres dossiers que nous allons vous remettre, et sur lesquels nous n'émettons aucun sentiment, soit que le temps nous ait manqué pour aller aux preuves, soit que les infortunes qu'on nous signale ne nous paraissent pas provenir d'actes qu'on puisse appeler à juste raison : « Crimes de la Commune. »

M. Léon Renault nous a promis son concours pour les informations qui vous paraîtraient difficiles. Vous êtes sûr de trouver en lui un homme de bien, animé des intentions les meilleures, armé des moyens les plus sûrs, qui vous permettra de démasquer les convoitises et d'apprécier toutes les assertions avec une certitude absolue.

Nous avons encore à vous proposer un pro-

gramme de travaux, que nous n'avons pas la prétention d'arrêter, mais qui nous paraît être dans la pensée de la plupart d'entre vous.

Nous voudrions qu'il soit formé au sein de votre réunion quatre sous-commissions.

Après avoir expliqué l'objet des sous-commissions, le rapport se termine ainsi :

« Quand votre œuvre sera terminée, quand les secours seront distribués, quand les veuves retrouveront le modeste bien-être perdu, quand les enfants recevront l'éducation qui fait les honnêtes gens, il nous restera encore un devoir à remplir.

Dans leur haine impie, les bandits de la Commune associaient le prêtre et le soldat, Dieu et la patrie. L'armée s'est associée à notre œuvre de réparation. Il convient de prier Dieu d'accorder aux morts ses grâces célestes.

Nous espérons que trois des membres de cette réunion voudront bien se charger de demander au clergé d'une église de Paris de dire des prières solennelles pour le repos de l'âme de ces obscurs martyrs du devoir.

Revenons à la foi, c'est le plus sûr moyen de prévenir le retour des catastrophes. Honorons les morts de la rue Haxo. Ils ont mérité les prières que l'Eglise n'a pas refusées à leurs frères d'armes de Champigny et du Bourget, et que bien certainement elle ne leur refusera pas. »

La commission a accepté les conclusions de ce rapport, dont la pensée et la forme ont reçu de justes éloges.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Par suite de saisie.

Le samedi 13 janvier 1872, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, chez les époux Breton-Hueau, tenant le café-restaurant, rue Beaurepaire-Prolongée, joignant le grand Café de la Paix, autrefois tenu par les époux Billardeau, à la vente publique aux enchères du mobilier et du matériel gar-

nissant ledit café, saisis suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Dufour, huissier à Saumur, sur lesdits époux Breton.

Il sera vendu :

Deux beaux billards et les accessoires, comptoirs, banquettes, tables en marbre avec pieds en fer, glaces, pendules, chaises, appareils à gaz et les conduits, armoire en noyer verni, commodes, secrétaires, plusieurs lits garnis, buffets, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, effets, plusieurs barriques de vins rouge et blanc, vins de Bordeaux, Madère, Malaga, Frontignan, liqueurs, cognac, eau-de-vie, absinthe, kirsch, quantité de vin blanc en bouteilles, porcelaine, cristaux, batterie de cuisine, bouteilles vides,

foin, paille, avoine, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

## LE SIÈGE DE PARIS PAR LES PRUSSIENS

En 10 séries illustrées à 50 c.

Par un Officier d'État-Major.

DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Cette publication, dont le succès est aussi grand que celui de Paris-Commune et le Siège de Versailles (4 séries à 50 centimes), se trouve également chez les principaux libraires.

BOURSE DU 10 JANVIER.

Dern. cours : 3 0/0 . . . . . 56.15 H. 0.12 c.  
Emprunt . . . . . 91.00 H. 0.15

Morgan . . . . .	505.00	s. v.	0.00
5 0/0 italien . . . . .	68.05	B.	1.10
Mobilier . . . . .	492.50	H.	2.50
" . . . . .	525.00	H.	6.25
Gaz . . . . .	665.00	H.	2.50
Foncier . . . . .	921.25	B.	3.75
Générale . . . . .	585.00	s. v.	0.00
Est . . . . .	500.00	B.	2.50
Orléans . . . . .	842.50	s. v.	0.00
Nord . . . . .	976.25	B.	1.25
Lyon . . . . .	876.25	H.	1.25
Midi . . . . .	617.50	s. v.	0.00
Autrichiens . . . . .	887.50	s. v.	0.00
Foncier Autrich. . . . .	947.50	s. v.	0.00
Lombards . . . . .	483.75	H.	3.75
Mobilier esp. . . . .	493.75	H.	6.25
Immobilier . . . . .	77.50	s. v.	0.00
Suez . . . . .	215.00	s. v.	0.00
Ville Paris 71 . . . . .	256.25	H.	2.50

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

## VENTE

Par suite de saisie immobilière.

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques,

## D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean et rue Cendrière,

Occupée par MM. Beissat, et appartenant à M. Boissier.

L'adjudication aura lieu à la barre du Tribunal civil séant à Saumur, au Palais-de-Justice, à l'audience du samedi trois février mil huit cent soixante-douze, qui commencera à midi.

La dite maison a été saisie à la requête de M. Gabriel Deschamps, négociant en vins, demeurant en la ville de Saumur, lequel a constitué pour avoué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, rue du Temple;

Sur M. Alexandre Boissier, propriétaire, demeurant au Vieux-Bourg, commune de Vivy;

Suivant procès-verbal de Mauriceau, huissier à Saumur, du vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-onze, enregistré, visé le trente septembre même mois, par M. Abellard, adjoint au maire de Saumur, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le quatorze octobre suivant, volume vingt-trois, n<sup>o</sup> 45.

## DÉSIGNATION DE LA MAISON.

Une maison, située rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 33, et rue Cendrière, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>, dans la ville de Saumur, portant pour enseigne *A la ville de Saumur*, composée de trois magasins donnant sur lesdites rues et au rez-de-chaussée, deux autres magasins au premier, donnant sur la rue Saint-Jean, deux appartements donnant sur la rue Cendrière, une salle à manger et une chambre à coucher donnant sur la rue Saint-Jean, un grenier, deux mansardes, trois chambres de jeunes gens donnant sur la rue Cendrière, greniers couverts en ardoises; cave au-dessous de ladite maison. Le tout se tenant et joignant au nord la rue Saint-Jean, au levant M. Lambourg et autres, au midi M. Libault et ladite rue Cendrière, et au couchant en retour cette dernière rue.

Elle est occupée par MM. Beissat, locataires, et le loyer est de quatre mille francs par an.

Elle est mise à prix à la somme de quinze mille francs, outre les charges, et . . . . . 15,000 fr.

Il est déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Le cahier des charges est déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le six janvier mil huit cent soixante-douze.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le huit jan-

vier 1872, f<sup>o</sup> 45, c. 6. Reçu un franc vingt centimes.

(10) Signé : ROBERT.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE LEMOINE.

Les créanciers de la faillite du sieur Pierre Lemoine, marchand de bois et cafetier, demeurant à Vihiers, sont invités à se présenter le mercredi 17 janvier courant, à midi, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce de Saumur, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le greffier du Tribunal,  
CH. PITON.

(11)

Etude de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

## VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 21 et le lundi 22 janvier 1872, à midi,

Il sera procédé, au bourg de de Brossay, par M<sup>e</sup> HACAULT, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la succession de Jean Godin.

On vendra :

Literie, armoire, buffet, huche, table, chaises, batterie de cuisine, vaisselle, linge de corps et de table, charrette, tombereau, charrue et instruments aratoires, cheval, fourrages, paille, bois de chauffage, 48 hectolitres de vins blanc et rouge et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etudes de M<sup>e</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay,  
Et de M<sup>e</sup> CHALES, notaire à Angers.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,  
au gré des acquéreurs,

## UNE PROPRIÉTÉ

Située au village de Coulon, commune d'Antoigné, à 4 kilomètres de Montreuil-Bellay,

Comprenant une maison nouvellement construite, une autre maison d'habitation, grange, écuries, vastes caves et pressoirs, cour et jardin, et un clos de vigne parfaitement planté et en plein rapport, d'une contenance de 5 hectares 80 ares environ.

Cette propriété est entourée de murs et joint de toutes parts des chemins.

Accès facile. — Les vignes produisent le meilleur vin du pays.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M<sup>e</sup> HACAULT ou à M<sup>e</sup> CHALES, notaires chargés de la vente. (15)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE  
MAISON

A l'angle de la Grand' Rue et de la rue du Préche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

Etude de M<sup>e</sup> SALMON, notaire à Doué.

## BIENS

Situés sur les communes de Brossay, de Cisay et de Vaudelnay-Rillé, appartenant à M. Berte-Lemoine, de Brossay.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ,

En totalité ou par parties.

S'adresser, pour plus amples renseignements et traiter, à M<sup>e</sup> SALMON, notaire. (14)

## BOIS

Complantés sur les deux métairies des Eponneries, en la commune de Saint-Maurice-la-Fougereuse (Deux-Sèvres),

A VENDRE

En l'étude de M<sup>e</sup> TABET, notaire à Vihiers.

Un seul lot de quatre-vingt-trois chênes mousards pour bois de chauffage. Ces arbres marqués et numérotés par un coup de hache et un numéro en craie rouge, sont plantés sur les métairies appartenant à l'Hospice général de Saumur.

L'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, aura lieu en l'étude dudit M<sup>e</sup> TABET, notaire à Vihiers, dépositaire du cahier des charges, le dimanche 21 janvier 1872, à midi. (15)

## MAISONS

A VENDRE OU A LOUER.

Une maison avec écurie, remise, cour et jardin, rue du Pavillon, 7.

Une autre maison, au Pont-Fouchard, avec beau jardin.

S'adresser à M<sup>lle</sup> TESSIÉ, rue du Pavillon. (16)

A LOUER

Présentement,

UNE VASTE CAVE, située à Saumur, montée du Fort et carrefour Dacier.

S'adresser à M. AUCHÉ. (415)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (265)

## HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

## M. PAUL TAVEAU,

GÉOMÈTRE-EXPERT,

A l'honneur d'informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper d'arpentage et d'expertise.

Son bureau est établi au Pont-Fouchard, commune de Bagueux, près Saumur. (430)

## PATÉS D'ALOUETTES

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'alouettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (399)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS de Saumur demande un apprenti.

Bonnes conditions.

S'adresser au bureau du journal.



MALADES ou BLESSÉS soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et loc. Dupont et Villard, succ<sup>rs</sup> de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

## FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

## BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIF, épiciers-drogistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

Saumur. P. GODET, imprimeur.

## ORFÈVRERIE CHRISTOFLE ET C<sup>ie</sup>

Manufactures à Paris et à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade)

## SPÉCIALITÉ de COUVERTS CHRISTOFLE, PRIX de FABRIQUE

COUVERTS ALFÉNIDE OU MÉTAL BLANC.

Toute l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE est garantie sur facture et poinçonnée de contrôles indiquant le poids net d'argent.

REARGENTURE DES ANCIENS COUVERTS avec les mêmes garanties.

S'adresser chez M. CH. DUVEAU, fabricant-bijoutier,

Agent Général de la C<sup>ie</sup> d'Assurances le Phénix, quai de Limoges, 117, à Saumur.